

LE PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE  
DE FROBISHER BAY (T. N.-O.)

Question n° 1178—**M. Orlikow:**

1. a) Quel était l'effectif du personnel enseignant de l'école de Frobisher Bay durant chacune des années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, b) combien d'années d'expérience de l'enseignement avait chaque enseignant, c) combien d'années d'expérience de l'enseignement au service du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait chaque enseignant, d) depuis combien d'années chaque enseignant était-il employé à l'école de Frobisher Bay, e) quelle était la formation universitaire, générale et pédagogique, de chacun des enseignants de l'école de Frobisher Bay?

2. Quel pourcentage du corps enseignant de Frobisher Bay avait la citoyenneté canadienne en 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

3. Combien d'aides d'instituteurs, esquimaux ou indiens, ont été employés à Frobisher Bay pendant chacune des années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

4. a) Combien d'années d'expérience de l'administration avaient les directeurs et sous-directeurs de l'école de Frobisher Bay dans chacune des années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, b) combien d'années d'expérience de l'administration avaient-ils au service du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

5. a) Quels ont été le nombre, la durée et le but des visites à Frobisher Bay du Ministère à Ottawa et du personnel régional de surveillance et de consultation pendant les années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, b) quels ont été le nombre, la durée et le but des séances de formation en cours de service qu'a tenues le Ministère à Frobisher Bay pour les enseignants pendant les années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, c) quel genre de formation préalable, s'il en est, ont reçue les enseignants qui se rendaient pour la première fois à Frobisher Bay pendant les années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

(Le document est déposé.)

LES LIEUX ET LA CLASSE DES BUREAUX DE  
POSTE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE  
HUMBER-SAINT-GEORGES-SAINTE-BARBE

Question n° 1223—**M. Marshall:**

A l'égard de tous les bureaux de poste de la circonscription de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, quels sont, le lieu, la classe, le traitement du maître de poste, le revenu de l'exploitation et le coût de l'exploitation?

(Le document est déposé.)

LES DÉPENSES RELATIVES À L'ASSURANCE-  
MALADIE

Question n° 1269—**M. Fortin:**

1. Quels sont les montants dépensés par le gouvernement pour l'assurance-maladie?

2. Quels sont les moyens pris par le gouvernement pour prévenir la maladie?

3. Quelles sont les dépenses encourues par le gouvernement au sujet des maladies résultant de l'usage a) de la cigarette, b) de l'alcool?

4. Le gouvernement prévoit-il l'établissement de programmes qui favoriseraient la conservation de la santé?

(Le document est déposé.)

QUÉBEC—LES SUBVENTIONS EN VERTU DE LA  
LOI STIMULANT LE DÉVELOPPEMENT DE  
CERTAINES RÉGIONS

Question n° 1480—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Quelle est l'adresse postale des industries du Québec qui ont bénéficié de subventions en vertu de la loi stimulant le développement de certaines régions?

2. Quel montant a été accordé et payé en vertu de cette loi jusqu'au 30 novembre 1968, a) pour tout le Canada sauf le Québec, b) dans chacune des provinces sauf le Québec?

(Le document est déposé.)

QUESTIONS ORALES

**LES POSTES**

L'ARBITRAGE RELATIF AUX PROBLÈMES  
DU MORAL

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** J'ai une question que je juge importante à poser au ministre des Postes, et je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait nous dire si le ministre des Postes sera à la Chambre aujourd'hui.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Non, monsieur l'Orateur. Son suppléant répondra pour lui.

**Le très hon. Diefenbaker:** Les rangs décimés des Toscans.

**L'hon. M. Stanfield:** Je suis sûr que le ministre suppléant des Postes sait que l'union des postiers a annoncé vendredi qu'elle rejetait la déclaration faite par le ministre des Postes au sujet du moral du personnel; elle a qualifié d'explosive la situation actuelle. Le ministre suppléant des Postes peut-il dire si le ministre compte prendre des dispositions en vue de l'arbitrage pour un tiers? Bref, peut-il dire quelles mesures son collègue compte prendre?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en état de dire quelles sont les intentions de l'honorable ministre des Postes à ce sujet. Il est absent de la Chambre, parce qu'il participe aujourd'hui à des pourparlers avec certains services de transport du courrier dans la ville de Montréal.